

Réunion d'Information Syndicale



JEUDI 12 MARS
à partir de 16h30

**A l'École primaire Jean Jaurès
(Rezé)**



Les RIS (jusqu'à 9h par an) sont déductibles des 108h annualisées : réunions de cycle, conseils de maîtres, animations pédagogiques (y compris animations « constellations » ou autre animation « obligatoire » !)

Pour déduire ces heures, il suffit de prévenir votre IEN au moins 48h avant la RIS en indiquant quelle animation pédagogique ou réunion vous remplacez par une RIS. (modèle de courrier sur le site snudiFO44)